

---

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

---

### LA COMMUNION PASCALE

Comme les années passées, tous les fidèles de ce diocèse peuvent accomplir le précepte de la communion pascale à partir du Mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de Quasimodo.

### NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :  
M. l'abbé RENÉ ROUTHIER a été nommé vicaire à St-Prospér de Dorchester.

---

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

---

### CAUSERIE DE LA SEMAINE

### TRIOMPHE INOÛI DE LA PROHIBITION

Le triomphe que vient de remporter la prohibition aux États-Unis est vraiment inouï. En treize mois, trente-six Législatures d'États ont voté, à des majorités considérables, l'amendement de la Constitution décrétant l'établissement de la prohibition dans tous les États-Unis. Ainsi donc, un an après ce vote décisif, c'est-à-dire en janvier 1920, à une date qui devra être fixée par une proclamation du Secrétaire d'État, se trouvera interdite, selon la proposition votée par le Congrès et approuvée par les deux-tiers et plus des États "*the manufacture, sale or transportation of intoxicating liquors within, or the importation thereof into, or the exportation thereof from the United States and all territory subject to the jurisdiction thereof for beverage purposes*".

Nous avons tenu à citer le texte législatif dans sa teneur originale, pour bien faire comprendre à nos lecteurs la portée immense de cette victoire prohibitionniste. Dans un an, donc, la fabrication, la vente ou le transport des liqueurs enivrantes seront interdits sur tout le territoire soumis à la juridiction du gouvernement des États-Unis, tout comme y seront défendues l'exportation ou l'importation des dites liqueurs. C'est donc dire que tous les États-Unis seront, alors, *bone dry* — secs comme un os — suivant la pittoresque expression du peuple.